

Le 12 septembre 2023

ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESEGHEN
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
ECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENESECURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINT-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

POLE RESSOURCES

Service affaires juridiques, contentieux
et assemblées

Affaire suivie par Julien COULON

☎ : 03.74.54.00.30

✉ : jcoulon@cc-flandreinterieure.fr

Nos Réf. : VB/FD/AJ/JC/2023/0108

Objet : Conseil de communauté du mardi 19 septembre 2023 - Convocation

Madame, Monsieur, 

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, qui se tiendra le :

Mardi 19 Septembre 2023 à 18h30
à l'Espace Cœur de Flandre de l'Hôtel Communautaire,
222bis Rue de Vieux-Berquin,
59190 HAZEBROUCK

Vous trouverez ci-joint une note de synthèse sur les questions soumises à délibération.

Seuls les membres titulaires sont appelés à voter lors de cette réunion du Conseil. Les membres titulaires qui ne seraient pas présents peuvent se faire représenter par un membre suppléant.

Dans le cadre de ce Conseil Communautaire, je me permets de vous rappeler que depuis le 01 août 2022, le quorum repasse à la moitié des membres en exercice.
De surcroît, les élus titulaires ne peuvent désormais disposer de d'un seul pouvoir.

Ce dernier sera alors à retourner dûment complété et signé au service affaires juridiques, contentieux et assemblées.

Je vous en remercie par avance, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,



Valentin BELLEVAL

